**BAIL DE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

**MODÈLE DE PRÉAVIS PERMETTANT AU PRENEUR DE METTRE FIN À UN BAIL DE COURTE DURÉE À SON ÉCHÉANCE**

**Que savoir, que faire ?**

Le preneur peut mettre fin à un bail de courte durée (max. 3 ans), à son échéance moyennant un préavis envoyé au moins 3 mois à l’avance. Le préavis est envoyé par lettre recommandée.

**En pratique**

**Date**

**Lettre recommandée**

Madame / Mademoiselle / Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous informer que je désire mettre fin au bail me donnant en location une maison / un appartement / un studio / une chambre situé(e) .................................................................................................................................................

Le préavis prendra cours le …/ …/ ….… pour se terminer le …/ …/ ………

Veuillez agréer, Madame / Mademoiselle / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**SIGNATURE DU PRENEUR**